

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 28 MARS 2014

Délibération n° 16-2014

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation du résultat excédentaire du compte financier 2013 de la Fondation, d'un montant de 54 511,35€, au crédit du compte 10682 « réserves facultatives ».

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : proposition d'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2013 - Fondation

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 07 avril 2014

Document mis en ligne le : 07 avril 2014

FONDATION UNIVERSITAIRE

COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2013

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-3 et L. 719-5;

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le décret n° 2008-326 du 7 avril 2008 relatif aux règles générales de fonctionnement des fondations universitaires ;

Vu les statuts de l'Université de Bretagne-Sud

Vu le rapport sur le compte financier de l'agent comptable

** Le compte financier 2013 est soumis à l'approbation du conseil d'administration. Le résultat excédentaire de l'exercice s'élève à un montant de **54 511,35 euros** qui est la différence entre*

- les recettes de fonctionnement d'un montant de 156 000,00 euros

- les dépenses de fonctionnement d'un montant de 101 488,65 euros

**L'affectation du résultat bénéficiaire de 54 511,35 euros est proposée au compte 10682 réserves facultatives.*

*A l'issue des opérations d'affectation du résultat, le montant du compte 10682 réserves facultatives s'élève à **149 903,71 euros**.*



Jean PEETERS
Président

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE SUD